0.a. Objectif

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

0.b. Cible

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

0.c. Indicateur

Indicateur 5.3.2 : Proportion de filles $\hat{}$ t de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des mutilations génitales féminines ou des excisions [1], par âge

¹Le nom officiel de l'indicateur fait référence aux « mutilations génitales féminines/excision », ou MGF/E. Ces dernières années, la convention au sein de l'UNICEF et des organisations partenaires s'est déplacée vers la référence aux « mutilations génitales féminines », ou MGF, un terme qui est maintenant utilisé de manière interchangeable avec les MGF/E dans l'ensemble des métadonnées. D'autres termes courants pour la pratique incluent « circoncision féminine » et « excision ». Le dépositaire demandera au Groupe d'experts inter-agence sur les ODD d'envisager d'affiner le nom de l'indic iteur pour refléter ce changement afin qu'il soit examiné par la Commission de statistique des Nations Unies en 2023. 1

0.e. Mise à jour des métadonnées

2021-12-20

0.f. Indicateurs connexes

La prévalence des mutilations génitales féminines peut être interprétée parallèlement à d'autres indicateurs sur le bien-être des femmes, y compris ceux sur la santé des femmes dans le cadre de l'objectif 3, ceux sur le statut des femmes dans le cadre de l'objectif 5 et ceux sur la violence à l'égard des femmes dans le cadre de l'objectif 16.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

1.a. Organisation

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

2.a. Définition et concepts

Définition:

Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines.

Cet indicateur peut être mesuré parmi les groupes d'âge plus petits, l'expérience des femmes plus jeunes représentant les MGF/E ayant eu lieu plus récemment et l'expérience des femmes plus âgées représentant les niveaux de la pratique dans le passé. Aux niveaux régional et mondial, cet indicateur est actuellement signalé comme la proportion d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans qui ont subi des mutilations génitales féminines.

Concepts:

Les mutilations génitales féminines (MGF) désignent « toutes les procédures impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales » (Organisation mondiale de la Santé, Élimination des mutilations génitales féminines : déclaration interinstitutions, OMS, FNUAP, UNICEF, UNIFEM, HCDH, HCR, CEA, UNESCO, PNUD, ONUSIDA; OMS, Genève, 2008, p.4)

2.b. Unité de mesure

Proportion

2.c. Classifications

L'indicateur rend compte de toutes les expériences de MGF, quel qu'en soit le type.

3.a. Sources de données

Les enquêtes auprès des ménages, telles que les MICS et les EDS, qui sont soutenues par l'UNICEF, permettent de recueillir des données sur cet indicateur dans les pays à faible ou à moyen revenu et ce depuis la fin des années 1980. Dans certains pays, les données sont également recueillies par le biais de recensements nationaux ou d'autres enquêtes nationales auprès des ménages.

3.b. Méthode de collecte des données

- L'UNICEF entreprend un vaste processus consultatif de compilation et d'évaluation des données provenant de sources nationales aux fins de la mise à jour de ses bases de données mondiales sur la situation des enfants. Jusqu'en 2017, le mécanisme utilisé par l'UNICEF pour collaborer avec les autorités nationales afin d'assurer la qualité des données et la comparabilité internationale des indicateurs clés pertinents pour les enfants était connu sous le nom de Rapport de données par pays sur les indicateurs pour les objectifs (« Country Data Reporting on the Indicators for the Goals (CRING) »).
- À partir de 2018, l'UNICEF a lancé un nouveau processus de consultation par pays avec les autorités nationales sur certains indicateurs mondiaux des ODD liés aux enfants, pour lesquels il est dépositaire ou co-dépositaire, pour répondre aux normes et directives émergentes sur les flux de données pour la déclaration mondiale des indicateurs des ODD, qui mettent fortement l'accent sur la rigueur technique, l'appropriation par les pays et l'utilisation des données et

statistiques officielles. Le processus de consultation a sollicité des commentaires directement des bureaux nationaux de statistique, ainsi que d'autres organismes gouvernementaux responsables des statistiques officielles, sur la compilation des indicateurs, y compris les sources de données utilisées, et l'application des définitions, classifications et méthodologies convenues au niveau international aux données provenant de ces sources. Une fois examinés, les pays peuvent faire part de leurs commentaires sur l'acceptation de points de données spécifiques et, dans le cas contraire, sur les raisons pour lesquelles ils ne sont pas acceptés.

3.c. Calendrier de collecte des données

L'UNICEF entreprendra chaque année une consultation annuelle par pays, probablement entre décembre et janvier, afin de permettre l'examen et le traitement des commentaires reçus afin de respecter les échéances mondiales de déclaration des ODD.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Mars 2021

3.e. Fournisseurs de données

Bureaux nationaux de statistique (dans la plupart des cas)

3.f. Compilateurs des données

UNICEF

3.g. Mandat institutionnel

L'UNICEF est responsable du suivi mondial et de l'établissement de rapports sur le bien-être des enfants. Il fournit une assistance technique et financière aux États membres pour les aider à recueillir des données de qualité sur les MGF, notamment par le biais du programme d'enquête auprès des ménages MICS soutenu par l'UNICEF. L'UNICEF compile également des statistiques sur les MGF dans le but de mettre à la disposition du public des ensembles de données comparables au niveau international, et il analyse les statistiques sur les MGF qui sont incluses dans les publications pertinentes fondées sur des données, y compris dans sa publication phare, *The State of the World's Children*.

4.a. Justification

Les MGF sont une violation des droits humains des filles et des femmes. Il existe un grand nombre de documents documentant les conséquences néfastes des MGF sur la santé à court et à long terme. La pratique des MGF est une manifestation directe de l'inégalité entre les sexes

Les MGF sont condamnées par un certain nombre de traités et de conventions internationaux. Étant donné que les MGF sont considérées comme une pratique traditionnelle préjudiciable à la santé des enfants et qu'elles sont, dans la plupart des cas, pratiquées sur des mineurs, elles violent la

Page: 3 of 6

Convention relative aux droits de l'enfant. La législation nationale en vigueur dans de nombreux pays comprend également des interdictions explicites des MGF.

4.b. Commentaires et limites

Il existe des outils et des mécanismes de collecte de données que les pays ont mis en place pour suivre la situation en ce qui concerne cet indicateur. Les modules utilisés pour recueillir des informations sur le statut de circoncision des filles âgées de 0 à 14 ans et des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans dans l'EDS et le MICS ont été entièrement harmonisés.

Les données sur les MGF informent les décideurs à propos de variables d'une importance cruciale dans le but de mieux comprendre la pratique et d'élaborer des politiques pour son abandon. Cela dit, ces données doivent être analysées à la lumière de la nature extrêmement délicate et souvent sensible du sujet. Les données autodéclarées sur les MGF doivent être traitées avec prudence pour plusieurs raisons. Les femmes peuvent ne pas vouloir révéler avoir subi la procédure en raison de la sensibilité de la question ou du statut illégal de la pratique dans leur pays. En outre, les femmes peuvent ne pas savoir qu'elles ont été excisées ou de l'étendue de la coupe, en particulier si les MGF ont été pratiquées à un âge précoce.

Les utilisateurs de données doivent également garder à l'esprit la nature rétrospective de ces données, ce qui fait que cet indicateur n'est pas sensible aux changements récents. Pour plus de détails sur l'interprétation et les pièges courants de cet indicateur, consulter : (<u>en anglais) A Generation to Protect: Monitoring violence exploitation and abuse of children within the SDG framework</u> (UNICEF 2020).

4.c. Méthode de calcul

Le nombre de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des MGF, divisé par le nombre total de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans dans la population, multiplié par 100.

4.d. Validation

Un vaste processus de consultation est entrepris pour compiler, évaluer et valider les données provenant de sources nationales.

Le processus de consultation a sollicité des commentaires directement des bureaux nationaux de statistique, ainsi que d'autres agences gouvernementales responsables des statistiques officielles, sur la compilation des indicateurs, y compris les sources de données utilisées, et l'application de définitions, de classifications et de méthodologies convenues au niveau international pour les données de ces sources. Les résultats de cette consultation nationale sont examinés par l'UNICEF en tant qu'agence dépositaire. Une fois examinés, des commentaires sont mis à la disposition des pays sur l'acceptation ou non de points de données spécifiques et, s'ils ne sont pas acceptés, sur les raisons.

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national:

Lorsque les données d'un pays sont totalement manquantes, l'UNICEF ne publie aucune estimation nationale.

• Aux niveaux régional et mondial :

Les agrégats régionaux ne sont publiés que lorsqu'au moins 50 % de la population régionale du groupe d'âge concerné est couverte par les données disponibles.

4.g. Agrégations régionales

Les agrégats mondiaux ne sont pas présentés pour cet indicateur car les données ne sont recueillies que dans un sous-ensemble de pays où la pratique est suffisamment répandue pour justifier la collecte de données au niveau national. Les agrégats régionaux sont des moyennes pondérées de tous les pays d'une région donnée.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Les pays recueillent des données sur les MGF par le biais d'enquêtes auprès des ménages telles que les EDS ou les MICS soutenues par l'UNICEF. Dans certains pays, ces données sont également recueillies par le biais d'autres enquêtes nationales auprès des ménages.

4.i. Gestion de la qualité

Le processus qui sous-tend la production de statistiques fiables sur les MGF est bien établi au sein de l'UNICEF. La qualité et le processus conduisant à la production de l'indicateur 5.3.2 des ODD sont assurés en travaillant en étroite collaboration avec les bureaux de statistique et d'autres parties prenantes concernées, par le biais d'un processus consultatif.

4.j. Assurance de la qualité

L'UNICEF gère la base de données mondiale sur les MGF/E, qui est utilisée pour les rapports sur les ODD et autres rapports officiels. Avant l'inclusion d'observations dans la base de données, celles-ci sont examinées par les points focaux techniques au siège social de l'UNICEF afin de vérifier la cohérence et la qualité générale des données. Cet examen est basé sur un ensemble de critères objectifs afin de garantir que seules les informations les plus récentes et les plus fiables sont incluses dans les bases de données. Les critères sont les suivants : les données de base doivent inclure une documentation appropriée; les valeurs des données doivent être représentatives au niveau de la population nationale; les données sont recueillies en utilisant une méthodologie appropriée (p. ex., l'échantillonnage); les valeurs des données sont basées sur un échantillon suffisamment large; les données sont conformes à la définition standard de l'indicateur, y compris le groupe d'âge et les concepts, dans la mesure du possible; les données sont plausibles en fonction des tendances et de la cohérence avec les estimations précédemment publiées/déclarées pour l'indicateur.

4.k. Évaluation de la qualité

Des contrôles de cohérence et de qualité des données sont régulièrement effectués pour valider les données avant leur diffusion.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

Des données de prévalence représentatives à l'échelle nationale sont actuellement disponibles pour 30 pays à faible ou à moyen revenu.

Séries chronologiques :

Au niveau national, les dernières données disponibles pour l'indicateur 5.3.2 sont publiées. Au niveau régional, les estimations des séries chronologiques pour l'indicateur 5.3.2 (mesurées chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans) sont publiées pour des intervalles de 5 ans à partir de 2000.

Désagrégation:

Âge (15-49 ans au niveau national, 15-19 ans au niveau régional).

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Les estimations compilées et présentées au niveau mondial proviennent directement des données produites au niveau national et ne sont pas ajustées ou recalculées.

7. Références et documentation

(Toutes les références sont en anglais)

URL:

data.unicef.org

Références:

https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation/https://data.unicef.org/resources/a-generation-to-protect/

Page: 6 of 6